



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

Conseillers en exercice : 15 Conseillers présents : 9 Quorum : 8	L'an deux mil vingt-trois, le 15 décembre à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de BELGEARD, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre LELIEVRE, maire
Affiché le : 22/12/2023	

Présents : LELIEVRE Jean-Pierre, SZCZESNY Ludovic, HAMOND Gaëlle, THOMAS Alain, CAILLEAU Ludovic, POULEYN Gilbert, BEAUDOIN Fabienne, PROVOST Audrey et GOUGEON Sandrine.

Absents excusés : BEAUDET Julie, BOUDONNET Fabrice, FROMENTIN Jérôme et GUIHÉRY Jérôme

Absents : LE GOFF Patrick et BROCHARD Bernard

Secrétaire de séance : Gilbert POULEYN

Ordre du jour :

Le compte rendu du dernier conseil municipal du 8/11/23 n'amène aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

1. Demandes de subvention (APE, US Foot La Bazoge-Belgeard, Comité des fêtes)
2. Décisions modificatives (budget principal et lotissement)
3. Devis matériel
4. Antenne ATC
5. Assainissement : retour réunion du 12/12 avec la SATESE (Service d'Assistance Technique à l'exploitation des Stations d'Épuration)
6. Bilan sécurité bourg
7. Devis portique
8. Point d'avancement logement et bâtiment
9. Eclairage de l'ancien bourg
10. Végétalisation cours de l'école
11. Rapport d'activités de Mayenne Communauté
12. Questions diverses



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

1. Demandes de subvention (APE, US Foot La Bazoge-Belgeard, Comité des fêtes)

Après examen des demandes de subvention faites via le CERFA 12156*6, le conseil attribue à l'unanimité au titre des activités 2022-2023 :

- Association des Parents Elèves : 750 €
- US FOOT LA BAZOGE / BELGEARD : 750 €
- Comité des Fêtes : 500 €

2. Décisions modificatives (budget principal et lotissement)

La réception tardive de la facture du géomètre, David Maillard, pour le dossier d'aménagement du futur lotissement impose de faire les mouvements comptables suivants :

BP LOTISSEMENT : DM N° 1

DF : 605 :	3960 €	RF : 7133-042 :	3960 €
DI : 3355-040 :	3960 €	RI : 168741 :	3960 €

BP COMMUNE : DM N° 2

DI : compte 27638 :	+ 3960 €
Compte 204181 :	-7260 € (erreur imputation lors de l'établissement du budget)
Compte 27638 :	+ 7260 €
DI : compte 231 -108:	- 3960 €

Ces modifications sont validées à l'unanimité.

3. Devis matériel

Voir point 7

4. Antenne ATC

Après une visite technique du site par des personnes mandatées par SYSCOM, la mairie a reçu un projet de convention le 8 décembre pour l'implantation et la gestion d'une antenne relais. Celle-ci permettra l'implantation d'équipements par différents opérateurs de téléphonie afin d'améliorer la couverture sur le territoire de la commune. Après examen des différentes clauses, le conseil municipal mandate le maire pour valider et signer ce document contractuel engageant la commune pour une durée de 12 ans.



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

5. Assainissement : retour réunion du 12/12 avec la SATESE (Service d'Assistance Technique à l'exploitation des Stations d'Epuration)

Lors de la rencontre, Messieurs Monné et Artuit de la SATESE ont présenté et commenté la rédaction du pré-projet technique établi sur la base de l'étude M'EAU CONSEIL validée dernièrement par la DDT. Il en ressort une ébauche qui servira de feuille de route pour les années 2024 et 2025.

Après choix d'un bureau d'étude, une réunion d'information publique sera planifiée pour expliquer en détails le phasage des travaux ainsi que les conséquences financières et juridiques pour les Belgeardais concernés.

Monsieur Pouleyn présente les principaux points évoqués :

Priorité 1 :

- ❶ Nouveaux collecteurs eaux usées (39 branchements)
Rue du muguet entre l'église et le chemin de l'Arnerie sur 270 m
Résidence Le Clos des Ramiers sur 50 m
- ❷ Remplacement du collecteur eaux usées (15 branchements)
Chemin de l'Arnerie
Résidence des 3 Chênes
- ❸ Remplacement du poste de relèvement aux 3 chênes.

Sous total ❶+❷+❸ = 650 k€

- ❹ Nouvelle station de traitement des eaux-usées

Sous total ❹ = 400 k€

Priorité 2 :

- ❺ Mise en séparatif tranche 2 (41 branchements)
Rue du Muguet sur 500 m
Rue des Diablinthes sur 200 m (2 branchements)

Sous total ❺ = 500 k€

Le total de l'opération s'élève à 1,5 M€ subventionné à 80 %. Il faudra s'assurer avant le démarrage que tous les financeurs honorent leurs engagements.

Calendriers des actions et échéancier pour 2024 :

- Rédaction du cahier des charges (SATESE)



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

- Appel d'offre pour recrutement d'un maître d'œuvre (mars/mai 2024)
- Etudes et communication auprès des riverains (été/automne 2024)
- Recrutement des entreprises (hiver 2024)
- Démarrage des travaux début 2025 : collecteurs et station

6. Bilan sécurité bourg

Un sondage a été réalisé dans le bourg sur la zone 30. Les résultats confirment le ressenti des usagers. Bien que le trafic moyen journalier cumulé reste modéré :

- environ **800 véhicules par jour**
- dont un peu moins de **20 poids lourds**

La vitesse moyenne est élevée, environ 40 km/h, ce qui représente à peu près 90 % des conducteurs en infraction sur la zone.

Il est décidé de poursuivre le travail de sécurisation de ce secteur, avec appui de l'expertise du service prestations de Mayenne Communauté et du Département, par réduction de la largeur et l'instauration d'une circulation alternée. L'aménagement définitif ne pourra être réalisé qu'après les travaux d'assainissement, en tenant compte du retour d'expérience sur 2024.

7. Devis portique

Mme Provost présente au Conseil les différents devis qu'elle a fait établir pour placer un portique sur la pelouse près de la salle municipale en remplacement de la table de ping-pong qui a été démontée. Les consultations sont toujours en cours.

8. Point d'avancement logement et bâtiment

- Consultation en cours avec TOMA CONNECT pour l'achat d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur ainsi que pour la mise en place du routage du signal WiFi vers salle communale et la pompe à chaleur
- Rénovation de la toiture des logements de l'école programmée du lundi 18 décembre au vendredi 22 décembre par l'entreprise Cousin.
- À la suite du départ de Madame Garnier du logement 29A (rdc), il est décidé d'effectuer quelques travaux de réhabilitation (peinture, plomberie...), avant de le proposer à la location.
- Achat de deux radiateurs adaptés pour le logement 26 rue du muguet et pour l'atelier (avec une temporisation et/ou détection de présence). Accord à l'unanimité



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

9. Eclairage de l'Ancien Bourg

Madame Provost propose un devis du TEM53 pour la réhabilitation de l'éclairage public de l'Ancien Bourg et de la Résidence des 3 Chênes à hauteur de 13 863,15 € HT qui sera financé en partie par les fonds verts 2024 (en 2023, financement des fonds verts à hauteur de 45%). La proposition est acceptée à l'unanimité. Le reste à charge pour la commune est couvert en partie par la somme allouée au budget 2023.

10. Végétalisation cours de l'école

Madame Provost donne un compte-rendu de la réunion publique du 5 décembre qui s'est tenue en présence de parents, de l'équipe enseignante et d'élus. La démarche, les outils et les objectifs ont été présentés. Prochain rendez-vous public le 19 mars.

11. Rapport d'activités de Mayenne Communauté

Réalisé à partir des rapports d'activités des services, c'est un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque secteur.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la Communauté de Communes aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

La réalisation du rapport d'activités répond à l'obligation prévue par la loi du 12 juillet 1999 qui impose au Président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) d'adresser annuellement au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes. Chaque maire doit en donner communication à son Conseil municipal en séance publique.

Monsieur le maire informe également le conseil municipal qu'une délibération doit être prise pour arrêter les modalités de concertation préalable à l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables, ZAEnR.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, décide de consulter les administrés par voie d'affichage

12. Questions diverses

- Achat d'un matériel combiné pour élagage / taille d'arbre
Monsieur LELIEVRE demande qu'un matériel adapté soit acheté pour permettre à notre employé communal d'élaguer et tailler efficacement les arbres. Un premier devis de 1261 € ttc par Hubert Agri est présenté pour l'acquisition d'un équipement combiné avec perche. Il est proposé de consulter d'autres fournisseurs.
- Cache conteneurs et panneau signalétique : Madame PROVOST propose :
→ un devis de cache conteneurs de la société ESPACE CREATIC d'un montant de 2176,72 € HT (couleur gris souris).



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

La proposition est acceptée à l'unanimité. Le cache conteneur sera installé au niveau du point d'apport volontaire du bourg, parking église.

→ un devis de TOTEM signalétique de la société ESPACE CREATIC d'un montant de 711.55 € afin d'y indiquer le parcours des chemins creux. La proposition est refusée.

- Vente de matériel
Une vente de matériel inutilisé a été faite, après annonce sur le bon coin, pour un montant de 160 € (meubles démontés au logement 26 rue du Muguet).
- Distribution des colis de Noël aux aînés
La distribution de 13 colis « couples » et 14 colis « personne seule » sera faite le samedi 16 décembre.
- Calendrier des prochaines réunions de Conseil Municipal
 - Mercredi 7 février
 - Vendredi 15 mars
 - Vendredi 19 avril
 - Mercredi 22 mai
 - Mercredi 26 juin
- Validation d'un certificat d'urbanisme et règles d'urbanisme relatives aux défenses extérieures contre l'incendie (DECI)
L'évolution des lois impose de vérifier lors de l'attribution d'un certificat d'urbanisme que le bien soit couvert par un hydrant conforme pour permettre la lutte contre l'incendie. Cet équipement doit répondre à des critères précis (volumétrie, accessibilité, longévité...) et doit être validé par les services d'incendie et de secours (SDIS) afin d'être référencé dans leurs bases en tant que Point d'Eau Incendie. Il peut s'agir d'une bâche de stockage, d'une citerne ou encore d'une réserve naturelle.
Dans le cas de la non desserte, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas se substituer au vendeur pour l'éventuelle mise en conformité des installations.

La séance est levée à 23 h 15 après avoir traité l'ensemble des points à l'ordre du jour

Le secrétaire
Gilbert POULEYN

Le maire
Jean-Pierre LELIEVRE